

COMMUNE DE LA CLAYETTE

DEMANDE DE SUBVENTION - Année 2023

Imprimé téléchargeable sur le site de la Mairie www.mairie-laclayette.fr

À retourner impérativement à la Mairie par e-mail ou par courrier au plus tard le 27 janvier 2023

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

ASSOCIATION :	
	
Adresse :	
Téléphone :	
Courriel :	
Membres du bureau (nom-prénom, téléphone, e-mail)		
<i>(si possible, nous fournir l'adresse e-mail d'un membre du bureau écrite en caractères d'imprimerie)</i>		
Président :	
Secrétaire :	
Trésorier :	
Nombre de membres bénévoles :		
Si vous employez des salariés :	Nombre	Rémunérations 2022
(charges sociales incluses)		

OBJET DE L'ASSOCIATION

But de votre association :		
.....		
.....		
Bénéficiaires des actions de votre association (tranche d'âge, sexe, autres critères)		
.....		
.....		
Les adhérents paient-ils une cotisation ?	Non	Oui
Si oui, combien ?		

ACTIVITÉ DE L'ASSOCIATION

Nombre d'adhérents en 2022 : dont clayettois dont canton

Si les bénéficiaires de votre action ne sont pas membres adhérents à votre association :

(hormis les spectateurs lors des manifestations)

Nombre de bénéficiaires en 2022 dont clayettois dont canton

Manifestations en 2022

DATE	OBJET	GRATUITE (O/N)

Manifestations prévues pour 2023

DATE	OBJET	GRATUITE (O/N)

Besoins techniques et matériel : non oui *(Barrières, gradins, chaises, personnel technique...)*

*Les demandes de matériel, autorisations de buvettes, autorisations de voirie, demandes de locations de la salle des fêtes et demandes d'annonce sur le panneau lumineux et Panneau Pocket doivent être faites à l'aide des imprimés disponibles en Mairie (téléchargeables sur le site de la Mairie : www.mairie-laclayette.fr) et sont à déposer en Mairie le plus tôt possible et **au moins 2 mois avant la manifestation.***

SUBVENTIONS

- avez-vous demandé une subvention en 2022 ? Oui Non Montant
- demandez-vous une subvention pour 2023 ? Oui Non Montant

Si oui, expliquez pourquoi vous avez besoin de cette subvention

.....
.....

-demandez-vous une subvention à une autre collectivité pour 2023 ? Non oui montant.....

Pièces à joindre impérativement en cas de demande de subvention :

- copie des statuts de l'association **SI CHANGEMENT**
- rapport financier avec compte de résultat détaillé pour l'année 2021
- compte de résultat provisoire détaillé 2022
- compte de résultat prévisionnel détaillé pour 2023
- extrait de compte bancaire et autres comptes de trésorerie au 31-12-22
- RIB/RIP

